

Diplôme d'État (DE) de professeur de musique



Niveau d'étude visé
BAC +3



Diplôme
Diplôme d'état
niv. form. bac+3



Domaine(s) d'étude
Musique



Accessible en
Formation
initiale, VAE



Établissements
institut
supérieur
des arts et
du design de
Toulouse

Présentation

Depuis la rentrée 2021, l'isdaT propose aux candidat-es de s'inscrire en [DE musique accompagnement danse](#) ou en double cursus DE/DUMI.

Ces cursus permettent de former des enseignant-es capables de prodiguer un enseignement musical de qualité ouvert sur les problématiques actuelles et la pratique du métier en conservatoire (types CRR, CRD, CRI...) et autres institutions musicales spécialisées.

Le diplôme d'État, dorénavant inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 (bac +3), donne en outre accès au concours de la Fonction Publique Territoriale. Il peut être accolé à une licence de musique, parcours « enseignement » (bac+3) en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès (UT2J).

Cursus proposés

- DE+DNSPM (sur 4 ans) dans les disciplines suivantes : enseignement instrumental et vocal – classique à contemporain (violon, alto, violoncelle, contrebasse, saxophone, piano-accompagnement, chant, orgue, percussions) et toutes les options en musiques actuelles amplifiées.

- DE+DUMI (sur 3 ans) en formation musicale, direction d'ensembles vocaux, musiques traditionnelles.
- DE seul en accompagnement danse (sur 3 ans), en partenariat avec l'unité danse de l'isdaT.

Voies d'accès

- Formation initiale
- [Validation des Acquis de l'Expérience \(VAE\)](#).

[En savoir + sur la pédagogie musique à l'isdaT](#)

Admission

Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux candidat-es remplissant les conditions suivantes :

- être âgé-e au maximum de 30 ans au 31 décembre de l'année d'inscription
- être titulaire du DEM ou DNOP, ou être inscrit-e en 2e ou 3e année en Classe Préparatoire aux Études Supérieures (CPES) musique
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence.

[ParcourSup](#)

Nos formations en musique sont référencées sur la plateforme ParcourSup mais les inscriptions à l'examen d'entrée ont lieu sur notre site. L'isdaT ne fait pas partie des vœux à saisir sur la plateforme.

Retrouvez les modalités d'admission, le calendrier et les frais d'inscription et de scolarité sur isdat.fr

En savoir + sur les autres voies d'accès à cette formation : [Validation des Acquis de l'Expérience \(VAE\)](#)

Et après...

Poursuite d'études

Le diplôme d'État, dorénavant inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 (bac +3), donne en outre accès au concours de la Fonction Publique Territoriale.

Insertion professionnelle

Après un Diplôme d'État de professeur de musique, différents types d'emplois sont possibles :

- Assistant-e spécialisé-e d'enseignement artistique du secteur public.
- Professeur-e ou animateur-trice du secteur associatif.
- Musicien-ne intervenant-e en milieu scolaire (dans le cas d'un double diplôme DE/DUMI).
- Médiation culturelle.
- Emplois réguliers ou occasionnels de musicien-ne interprète.

L'isdaT est clairement identifié par les écoles associatives et les conservatoires de la région Occitanie comme centre de ressources permettant de répondre à leurs besoins de recrutement en enseignants musique et danse. L'isdaT sert de relai entre les jeunes diplômé-es et les employeurs locaux, qu'il s'agisse de pourvoir à des postes permanents, à des remplacements ponctuels ou de former des acteurs déjà

en place mais non diplômés par le biais de la formation professionnelle continue et de la VAE.

En savoir + sur l'insertion professionnelle [en cours de formation](#) et [après le diplôme](#)

Contact(s)

Autres contacts

Direction des études musique

Nadine Laurens

Conseillère aux études musique

Audrey Laurens

audrey.laurens@isdat.fr

Secrétariat pédagogique

Soizic Burckhart

+33 (0)5 34 30 43 64

soizic.burckhart@isdat.fr

VAE et formation professionnelle continue

Naïg Morcel

+33 (0)5 34 30 93 82

naig.morcel@isdat.fr

Infos pratiques

Autres contacts

Direction des études musique

Nadine Laurens

Conseillère aux études musique

Audrey Laurens

audrey.laurens@isdat.fr

Secrétariat pédagogique

Soizic Burckhart

+33 (0)5 34 30 43 64

 soizic.burckhart@isdat.fr

VAE et formation professionnelle continue

Naïg Morcel

+33 (0)5 34 30 93 82

 naig.morcel@isdat.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Université de Toulouse — Jean Jaurès

 <http://www.univ-tlse2.fr>

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de
Toulouse

 <http://conservatoirerayonnementregional.toulouse.fr>

Institut de Formation des Musiciens Intervenant
(IFMI) de Toulouse

 <http://ifmi.univ-tlse2.fr>

Lieu(x)

 Toulouse

En savoir plus

Formation initiale De professeur de musique

 <https://www.isdat.fr/se-former/formation-initiale/de-musique/>

Admission et vie étudiante en DE musique

 <https://www.isdat.fr/admission-vie-etudiante/admission-formation-initiale/musique/>

Programme

Organisation

Le cursus est dorénavant constitué de 1350 heures de formation qui sont généralement réparties sur 3 ans et organisé en unités d'enseignement (UE). L'obtention du diplôme est soumise à l'acquisition de 180 crédits (ECTS), capitalisables et transférables partout en Europe.

Une solide formation pédagogique théorique et pratique constitue le cœur du cursus. D'autres modules de pratiques musicales et de compétences transversales complètent l'offre.

Initiation à la recherche en pédagogie

Cette formation est enrichie d'une initiation à la recherche par la participation aux Journées internationales de recherche et pratique en pédagogie instrumentale et vocale où se retrouvent chercheurs, étudiants et praticiens français et étrangers. Ces rencontres, organisées annuellement en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, visent à développer des projets de recherche collaborative entre praticiens et chercheurs francophones tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

La participation à des projets ponctuels de recherche-action ou recherche-développement visant des innovations pédagogiques sont proposés aux étudiants du DE afin de faire évoluer les pratiques.

De plus, de par l'élaboration d'un mémoire professionnel, les étudiants sont amenés à s'initier à la recherche et à porter une réflexion distanciée par rapport aux notions vues en cours de formation.

Ateliers de pratique pédagogique

En complément des stages pédagogiques de tutorat (2 x 40h de stages) qui se déroulent généralement au CRR de Toulouse mais également dans différentes institutions spécialisées de la région (CRR, CRD, CRI), des ateliers de pratique pédagogique en groupe ont lieu 5 ou 6 fois par année avec des élèves-sujets du conservatoire de Toulouse.

Ces ateliers permettent d'observer et de réagir à différentes mises en situation. Ils constituent un laboratoire permettant de transférer sur le terrain les connaissances théoriques acquises dans les cours de pédagogie fondamentale.

International

Une convention avec l'Université Laval (Québec – Canada) permet aux étudiants en DE de partir en échange durant 1 à 2 semestres. Des conventions avec des académies musicales d'été au Québec permettent également des stages pédagogiques intensifs de 2 semaines.

En savoir + sur le contenu du programme (modules, emplois du temps, liste des enseignant-es...) sur isdat.fr